



CSP Chorus

Derrière la grande vitrine, des petits santons...

La création des CSP de Lyon et de Paris masque la fermeture à court terme des PLI dans les DI, comme la création de SIRHIUS annonce la suppression de postes dans les BOP/GRH.

Annoncé comme un progrès dans la Fonction Publique, une simplification comptable et une centralisation informatique, le logiciel Chorus n'est en réalité qu'un rallongement des délais de paiement pour les « fournisseurs », une formation et une habilitation coûteuses pour la Douane (20000 euros agent/an) obligatoires pour les agents, sans prime en contrepartie.

La formation

Initiée par l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat), la formation Chorus n'est pas du ressort de la Douane. Nous sommes à disposition d'organismes externes ministériels, qui gèrent nos formations Chorus à la hussarde. Les agents du CSP lyonnais doivent se déplacer hors de la région lyonnaise (Paris, Dijon...), entraînant coûts importants pour l'administration, complications familiales pour les agents et habilitation tardive. Sans cette habilitation, les agents font de la figuration d'autant que le logiciel OSCAR a débarqué dans les services extérieurs sans aucune information ni formation pour les agents.

L'ouverture d'un nouveau service entraîne nécessairement une période de flottement. Force est de constater que la formation dispensée - aussi bien aux agents du CSP qu'à ceux des services prescripteurs - depuis septembre dernier n'aura pas permis de réduire à minima ce flottement. Pas plus d'ailleurs que le manque criant d'informations sur les procédures et la chaîne de traitement des factures à mettre en œuvre. Cela démontre une grande part d'improvisation – pour ne pas parler d'amateurisme – dans la mise en place de Chorus et un grand mépris de l'ensemble des agents des CSP douaniers !

Les primes

Lors du dernier CTPS DI du 03/02/2011, le CSP était à l'ordre du jour. Les organisations syndicales ont soulevé le problème de l'absence de primes, malgré la spécialisation liée à une habilitation obligatoire. Cette problématique a été écartée par notre directrice interrégionale : il ne faut pas y compter. La CGT continuera de mener cette bataille aux côtés des agents pour obtenir une compensation financière, que ce soit une prime comptable ou une prime créée pour le CSP compte tenu de sa spécificité. Nous demanderons une audience auprès de la direction générale.

Restauration et local social

Un local social de 18 m² anciennement l'infirmerie est mis à la disposition de tout l'immeuble, soit plus de 90 agents (CSP, Garantie, Lyon Ville). Situé au 5^{ème} étage, celui de la direction du CSP (idéal pour le flicage), le local social est composé de 3 tables, 13 chaises, d'un seul micro-ondes et sans autre équipement pour préparer son repas. La

CGT sollicitera les services sociaux pour remédier à cette situation.

S'il paraît inadapté pour 90 agents, il paraît justifié pour l'administration par la présence d'un restaurant administratif à proximité (environ 1 km).

Si l'on souhaite y prendre son repas en 45 minutes, ce n'est pas possible : délai de route aller + temps d'attente dans le restaurant + repas + délai de route retour = 1 heure minimum. Et si l'on souhaite se restaurer dans le local social, il faut attendre son tour, il n'y a pas assez de place. Quant à l'infirmerie, il n'y en a plus !

La CGT soulève ce problème et le CHS portera cette revendication face à l'administration.

La pointeuse et les horaires variables

Vendue comme un outil permettant l'autogestion du temps de travail, la pointeuse est surtout le moyen de ponctionner des heures aux agents. Les 45 minutes de pause méridienne doivent être respectées. Si l'agent prend par exemple 40 minutes, il est anormal que l'on menace – même verbalement – les agents de leur retirer 2 heures sur leur temps de travail !

Quelle serait d'ailleurs la légalité d'une telle mesure ? Travailler plus pour gagner moins...

La CGT dénonce l'injustice de cette mesure et veillera à ce qu'elle ne soit jamais appliquée.

Quant aux horaires variables, il s'agit d'une souplesse accordée aux agents mais des difficultés sont rencontrées dans la compréhension du système (récups...). Un éclairage est nécessaire afin de stopper ces interrogations, il s'agit du quotidien des agents. A l'heure actuelle personne ne s'en préoccupe ! La CGT organise une Réunion Mensuelle d'Information Syndicale, le jeudi 17 février 2011 de 9h à 11 heures au local syndical du 5^{ème} étage.

Les archives et le réseau informatique

Chaque acte comptable doit être archivé. Or, le CSP ne possède pas d'archives. Aucun emplacement n'est prévu. Le seul local disponible dans le bâtiment est déjà plein, car il contient les archives du CISD. La CGT pointe du doigt cet oubli, car l'administration devra trouver à terme une solution.

Si l'administration fait le choix d'un archivage électronique, le problème se posera de la même façon. Un serveur informatique doit être installé pour permettre à chacun d'effectuer une sauvegarde des données enregistrées sur son poste de travail. Sinon, au premier plantage d'un disque dur, il sera malheureusement trop tard. Et cette fois-ci l'Administration ne pourra pas se reposer uniquement sur la qualité du travail, la bonne volonté et la disponibilité de nos collègues du PLI (TSI et Logistique).

En attendant, il va falloir faire bonne figure, demain, pour accueillir notre directeur général qui vient « inaugurer » le CSP. Un coût supplémentaire pour la Douane : la façade a été repeinte, le marquage au sol réalisé sur le parking, les vitres nettoyées, les plantes pour décorer, le revêtement au sol ciré !... Et tous les directeurs interrégionaux de métropole, des DOM et des COM sont conviés.

Ils viendront admirer les petits santons derrière leur grande vitrine !

Trinquons à la santé du CSP...